DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- limite communale
- limite de zone
- **UB** désignation de la zone
- **6m ET** hauteur à l'égout du toit
- **6m HT** hauteur hors tout

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- emplacement réservé
- ALB 04 numéro d'opération

PROTECTIONS

- espace contribuant aux continuités écologiques

AUTRES DISPOSITIONS

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation
- secteur AOC

Communauté de Communes
de la **VALLÉE DE VILLÉ**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

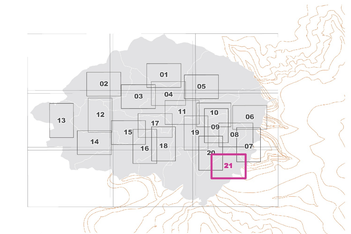

PLAN DE ZONAGE N° 21

Neubois

Dossier arrêté
Janvier 2019
Echelle : 1 / 2 000

La Vallée de Villé
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ADEUS
L'agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourg-Ouest